

Pays: République de Tunisie

Réf.-N°: BMZ no. 2017 703 53

Pré-qualification

Réf.: Appel d'offres international public pour le recrutement d'un consultant / consortium des consultants pour l'assistance à la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement au Programme « Financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) pour la promotion d'emploi II »

Promoteur de Projet: Ministère des Finances (MdF) tunisien

Mesures de Projet: Dans le cadre du partenariat d'investissement entre l'Allemagne et la Tunisie, la KfW, agissant pour le compte du gouvernement allemand, soutient la République tunisienne dans la mise en œuvre de ses efforts de réforme dans le secteur bancaire et financier à travers des lignes de crédits et un appui budgétaire dans l'objectif de stabiliser les finances publiques de la Tunisie afin d'améliorer les conditions cadres pour les TPME. Il permettra également d'attirer les investisseurs privés et, à long terme, de pérenniser et créer l'emploi.

Les deux programmes seront complétés par une Mesure d'Accompagnement (MA) d'environ jusqu'à 7 millions d'EUR sous forme de don pour soutenir les processus de transformation du secteur bancaire et financier tunisien. Une partie des mesures individuelles à financer par la MA sont liées aux réformes déterminés dans la matrice des politiques pour l'appui budgétaire. Les mesures individuelles concrètes seront sélectionnés, planifiées et mises en œuvre selon les besoins des différentes institutions du secteur financier / bancaire importantes pour la réalisation des réformes envisagées. La sélection finale des mesures individuelles sera faite par un comité de pilotage (CdP) composé des représentants du MdF, du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI), de la Banque Centrale Tunisienne (BCT) et de la KfW.

Services Requis : Pour la mise en œuvre de la MA, le MdF sera soutenu lors de différentes étapes par d'un consultant / consortium des consultants, particulièrement en ce qui concerne l'identification des mesures, la présentation des requêtes au CdP, la planification détaillée, la mise en œuvre des mesures individuelles y inclus la conclusion des contrats de service avec des experts externes et la gestion financière.

Les dossiers de pré-qualification seront évalués selon les "Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires" de la KfW dans sa version du Août 2016. Veuillez consulter le site internet de la KfW Entwicklungsbank pour cette version: <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Consulting-F.pdf>

Le contrat sera conclu avec un consultant / un consortium des consultants indépendant et avéré expérimenté dans les secteurs exigés, avec un chiffre d'affaires qui doit être supérieur

à 1 millions d'euros calculé sur la moyenne des trois dernières années. La conclusion des contrats avec le consultant / le consortium de consultants reste tributaire de la signature effective des contrats de financement pertinents entre la KfW et la République de Tunisie.

Pour l'obtention du dossier de pré-qualification, veuillez-vous adresser **exclusivement** à l'agent de soumission, Mme Richter (luise.richter_extern@kfw.de).